

Les pistes de réflexion

L'approche essentielle de notre politique est de rompre avec la spirale libérale qui aggrave les inégalités sociales et spatiales et entraîne la région dans le déclin. En coopération étroite avec les cinq départements, le Conseil régional doit agir dans tous les domaines pour permettre un développement régional solidaire.

1. Mise en œuvre du Pacte de développement Région – Départements

- Créer des pôles d'équilibre dans chaque département pour lutter contre les disparités démographiques et économiques,
- Soutenir les services de proximité qui sont victimes de la politique libérale du Gouvernement qui contribue à désertifier l'espace rural ou tout au moins à conforter les équilibres d'aménagement harmonieux recherchés,
- Réalisation de grandes infrastructures pour lesquelles la région assumera pleinement son rôle de chef de file avec l'appui des cinq départements.

2. Prendre en compte les besoins des usagers du transport ferroviaire

- Offrir une navette express régionale fondée sur le principe d'une desserte toutes les heures en période creuse et jusqu'à trois dessertes en période de pointe. Cette navette express doit assurer un service sur les axes majeurs de la région entre Nîmes et Carcassonne ainsi que vers Perpignan et Alès.
- Cette offre implique une coopération avec les Conseils régionaux voisins de Provence- Alpes - Côte d'Azur et surtout Midi Pyrénées avec lequel il est nécessaire de coordonner la politique de desserte entre Carcassonne et Toulouse, (notamment pour la desserte de Castelnaudary et pour une bonne part celle de Carcassonne).
- Améliorer les services aux usagers des transports collectifs en adaptant la politique tarifaire, notamment vers les jeunes, (en formation, étudiants, salariés, et sans – emplois).
- Lutter contre l'insécurité et le vandalisme.
- Adopter un titre unique de transport permettant de relier tous les points de la région, titre de transport qui pourrait d'ailleurs devenir un titre unique combinant train, bus, et tram dans les agglomérations.
- Offrir une meilleure qualité de l'information, une plus grande lisibilité des horaires et garantir la ponctualité des trains.

3. Réhabiliter les lignes secondaires par le développement du transport périurbain

- Un programme de modernisation des infrastructures et d'acquisition de matériel doit être entrepris notamment pour les lignes Perpignan / Prades, Carcassonne / Quillan, Nîmes / Le Grau du Roi, Béziers / Bédarieux et Alès/ Bessèges.
- Les sites de Nîmes et de Perpignan doivent être développés pour la maintenance des trains express régionaux.
- Un programme de modernisation des gares T.E.R. du point de vue des bâtiments et des voies, notamment sur les grandes gares secondaires, est indispensable.
- Créer un système de transport périurbain autour des grandes agglomérations, en relation avec celles-ci au fur et à mesure de la réalisation de la voie nouvelle qui ouvrira de nouvelles possibilités pour le transport ferroviaire. Les lieux de développement pour ce nouveau type de services pourront être Perpignan, Nîmes et Montpellier (tramways)

4. Conserver et développer les lignes d'aménagement du territoire

- Deux grandes lignes ferroviaires participent à l'aménagement du territoire régional. Nous nous devons de conserver la ligne Béziers / Neussargues.
- La ligne Nîmes / Mende assure le lien de la capitale de la Lozère avec la capitale régionale. Cette ligne doit être défendue contre tous les projets d'abandon des lignes déficitaires du Massif central par le gouvernement.
- Il est indispensable d'améliorer les liaisons routières et les rabattements vers l'autoroute A9 des villes de l'intérieur et du littoral. Les priorités seront le désenclavement du bassin d'Alès par la R.N. 106, l'ouest et l'est de Montpellier avec les R.N. 112 et R.N. 113, à Sète avec la R.N. 300, Agde avec la R.N. 312 et la R.D. 32, Pézenas avec la RD 13 et l'autoroute A75, Béziers et son piémont avec la R.N. 112 et Prades avec la R.N. 116.
- Il faut doter les agglomérations de véritables infrastructures de contournement et d'évitement des centres à Perpignan, Montpellier, Nîmes, Lunel, Mende.
- Le Conseil régional doit agir en collaboration étroite avec les Conseils généraux pour structurer les réseaux secondaires et améliorer la sécurité routière sur ces réseaux.

5. Développer et confirmer le rôle des ports et des aéroports

- Le Conseil régional, par son impact politique et par ses ressources financières, pourrait donner une véritable assise et une véritable ambition aux politiques de développement des ports et des aéroports régionaux.
- L'aéroport de Montpellier se doit de conserver la notion de *Hub* sur la plate forme de Montpellier et de développer son rôle sur le bassin méditerranéen. Des complémentarités doivent être recherchées avec les autres aéroports régionaux, notamment Perpignan.
- Le Conseil régional a demandé le transfert de compétence portuaire. Il doit être le moteur de l'achèvement des infrastructures (notamment la zone industrielle fluvio-maritime située entre Sète et Frontignan). Mais surtout, le Conseil régional doit assurer une promotion des ports par le développement de coopérations avec les régions méditerranéennes d'Europe et d'Afrique du Nord.
- Le Conseil régional doit intervenir dans le domaine de la modernisation de l'outillage des ports. Cela passe par la poursuite de la mise en place de la charte qualité et le renforcement des pôles spécialisés : produits forestiers à Sète, agroalimentaire à Sète et à Port-la-Nouvelle, fruits et légumes à Port-Vendres.
- De nouveaux champs de développement économiques doivent être explorés tels que le cabotage maritime ou les croisières, pour peu que les aménagements adéquats soient mis en œuvre et qu'une démarche volontaire de prospective et marketing vienne en support. A cet égard, l'aménagement de la gare Orsetti pour le transport de passagers et en interface portuaire avec le transport fluvial représente une formidable opportunité de développement touristique induit (Canal du Midi par exemple).
- La compétitivité des ports nécessite une dotation en outils modernes de communication qui facilite l'échange de données en interne et autorise une mise en réseau pertinente avec l'ensemble des acteurs, bien au-delà de nos territoires, avec effet immédiat sur la rapidité et la fiabilité de transmission d'information.
- Enfin, l'amélioration de la qualité et le renouveau de la desserte fluviale sont des objectifs économiques et structurants qu'il faudra également intégrer .